

CODE DE DIFFICULTÉ	DÉFINITION
53 <sup>1</sup>	Trouble relevant de la psychopathologie

EXEMPLES DE MANIFESTATIONS GÉNÉRALEMENT OBSERVÉES DANS LE MILIEU SCOLAIRE	ÉVALUATION DIAGNOSTIQUE <sup>2</sup>	SERVICE MINIMALEMENT OFFERT (L'intégration à la classe régulière ou à l'école du quartier constitue le premier choix à envisager pour les élèves qui ont des besoins particuliers.) <sup>3</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Risque important de difficultés ou de retards scolaires.</li> <li>▪ Disponibilité à l'apprentissage variable.</li> <li>▪ Comportements pouvant porter atteinte à son intégrité physique ou psychologique ou à celle des autres.</li> <li>▪ Difficulté d'ordre relationnel : risque de marginalisation ou d'isolement.</li> </ul>	<p>Un diagnostic a été posé par un psychiatre ou un pédopsychiatre faisant partie d'une équipe multidisciplinaire ou par un médecin (généraliste ou pédiatre), un psychologue ou un neuropsychologue faisant partie d'une équipe multidisciplinaire.</p> <p>L'évaluation tient compte des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les troubles cliniques;</li> <li>▪ les troubles de la personnalité et le retard mental;</li> <li>▪ les affections médicales générales;</li> <li>▪ les problèmes psychosociaux et environnementaux.</li> </ul> <p>L'information découlant de l'ensemble du portrait de l'élève permet de conduire à une <b>altération grave du fonctionnement</b>.</p> <p>Le rapport doit également fournir le niveau de sévérité des atteintes.</p>	<p><b>En classe régulière :</b></p> <p>L'élève doit bénéficier d'une aide continue, c'est-à-dire plusieurs heures par jour. De plus, un membre du personnel doit être disponible en tout temps dans l'école pour intervenir lors de situations imprévues.</p> <p><i><b>Si les services d'appui et les adaptations en classe régulière, prévus au plan d'intervention, ne permettent pas à l'élève de progresser, l'analyse de ses besoins en équipe multidisciplinaire pourrait nécessiter un classement particulier.</b></i></p> <p><b>En classe spécialisée:</b></p> <p>Vous trouverez à l'adresse suivante <a href="http://blogues.csaffluents.qc.ca/trousseehdaa/">http://blogues.csaffluents.qc.ca/trousseehdaa/</a> (onglet <i>Services aux élèves</i>) de l'information sur les classes spécialisées du primaire et du secondaire.</p>

<sup>1</sup> Sources : 1) L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté ou d'apprentissage (EHDA). MELS. 2007.

<sup>2</sup> Le cadre de référence pour l'identification, la référence et le classement des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) du primaire et du secondaire. CSA. 2013.

<sup>3</sup> Référentiel : Les élèves à risque et HDAA. Fédération des syndicats de l'enseignement 2009.

<sup>2</sup> Guide pratique pour les parents EHDA. CS Marguerite Bourgeoys. 2010. Annexe 1.

<sup>3</sup> Les difficultés d'apprentissage à l'école. Cadre de référence pour guider l'intervention. MELS. 2003.